

MAIRIE
DE
MOUREZE



Arrêté n° :AR_2026_009

**Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public par
l'association "Los Morezols"**

Le Maire de la commune de Mourèze,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande en date du 5 mai 2026 par laquelle Madame PARDAILHE Hélène, présidente de l'association « Los Morezols » sollicite l'autorisation d'occuper le place « le pré » en vue d'organiser un concours de pétanque suivi d'une soirée festive ;

ARRETE

Article 1^{er}

Mme PARDAILHE Hélène, présidente de l'association « Los Morezols » est autorisée à occuper la place « le pré » en vue d'y organiser un concours de pétanque suivi d'une soirée festive.

Article 2

La présente autorisation est accordée pour le dimanche 7 juin 2026 de 14h00 à 22h00.

Article 3

L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation la commune de Mourèze fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs de l'organisateur.

Article 4

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5

La secrétaire générale de mairie, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, la présidente de l'association « Los Morezols », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mourèze le 26 mai 2026

Le Maire,

Patrick-Albert JAURES,

